



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 23

Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 21/11/2023

Date d'affichage : 21/11/2023

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-sept novembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Audrey TROIN – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER (**se déporte**) – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Florian VYERS – Mireille ESCARRAT – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Julie LEPLAIDEUR –

POUVOIRS :

Gilbert UVERNET	à	Patricia PENCHENAT
Patrick GARNIER	à	Audrey TROIN
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Christiane LARDAT
Christelle TAXI	à	Sonia BRASSEUR
Olivier COURCHET	à	Isabelle FARNET-RISSO
Patrick HERMIER	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Philippe CHILARD
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADÉ

ABSENTES :

Audrey MICHEL – Kathia PIETTE –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Pour permettre à certaines associations ou établissements publics ou privés, ayant des charges de personnel et de gestion, de fonctionner avant le vote du budget primitif 2024, il est possible de prévoir une avance sur subvention ou participation 2024, à verser dès le début de l'exercice 2024 en fonction de leur besoin de trésorerie, cette décision étant reprise lors du vote du budget primitif.

N° 2023/11/27-17

AVANCES SUR SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS 2024

N° 2023/11/27-17

AVANCES SUR SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS 2024

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer les avances suivantes :

■ CCAS	40 000 €
■ Crèches (La Maison Bleue)	126 000 €
■ SCCF (Sporting Club Cogolinois Football)	25 000 €
■ SIVAAD (indemnité de sortie)	14 871 €
■ SYMIELEC	23 000 €
■ SYNDICAT LITTORAL VAROIS	2 000 €
■ SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES	4 600 €

Madame Danielle CERTIER se déporte.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'octroyer, avant le vote du budget primitif 2024, une avance sur subvention ou participation au titre de l'exercice 2024 aux associations et établissements comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 6 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD